

Projet de délibération du 2 novembre 2022 de Mmes et MM. Maxime Provini, Kevin Schmid, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Sebastian Aeschbach, Rémy Burri, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard et Patricia Richard: «Végétalisation des places minérales en ville de Genève, n'attendons pas que les arbres poussent, montrons l'exemple à la place des Nations».

(renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la Séance du Conseil municipal du 29 novembre 2022)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Les chaleurs ressenties durant l'été 2022 nous montrent encore une fois la nécessité de trouver des solutions rapides et innovantes pour lutter contre les îlots de chaleur en ville de Genève.

Dans de nombreux endroits, il est difficile de planter des arbres, car le sol est saturé ou pollué. Et selon l'espèce, il faut des dizaines d'années pour qu'un arbre déploie toute sa fraîcheur et son efficacité. La Ville de Genève doit donc trouver d'autres solutions innovantes pour lutter contre les îlots de chaleur.

C'est pourquoi nous vous proposons une idée audacieuse et innovante à la place des Nations. Cette place faisant figure d'emblème et étant utilisée pour de nombreuses manifestations, nous estimons que cette proposition pourrait ainsi faire figure de vitrine et démontrer la capacité de la Ville de Genève à trouver des solutions novatrices en période de crise climatique.

La place des Nations étant entièrement minérale, elle est la candidate idéale pour une végétalisation urbaine et ingénieuse. Concrètement, cette proposition vise à mettre des structures de cordes et de filets très résistants en acier inoxydable qui permettent de créer des toitures complètement végétalisées via des structures légères et qui nécessiteraient peu d'entretien pendant 30 à 50 ans. Seul l'entretien régulier des plantes serait indispensable. Vous trouverez un exemple en annexe de ce projet de délibération avec des images de synthèse de ce que pourrait devenir la place des Nations.

Par ailleurs cette solution a déjà été déployée dans plusieurs villes de Suisse alémanique et a pu, en quelques mois, déployer ses effets et créer rapidement des zones d'ombre.

Par la suite, cette solution pourrait être étendue à d'autres places minérales sur la ville de Genève et fera l'objet de nouvelles propositions.

Considérant:

- l'urgence de lutter contre les îlots de chaleur en ville de Genève;
- l'image emblématique de la place des Nations;
- la possibilité de démontrer que des solutions innovantes existent pour végétaliser les zones minérales et urbaines;
- l'urgence de créer des zones d'ombre en ville de Genève,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisations nécessaires pour végétaliser rapidement et via des solutions innovantes la Place des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et les acteurs et actrices concernés.

Etude de végétalisation :
Place des Nations, Genève

